

Les ex-Veninov ont présenté leurs propositions au mandataire judiciaire

Le Progrès, le 08/03/2013

Jeudi, les ex-salariés (CGT) de Veninov et leur comité de soutien, porté par André Gerin (PCF) et le sénateur Guy Fischer (PCF), ont présenté leur projet de protocole d'accord au mandataire judiciaire parisien, Me Marc Sénéchal. Les demandes portent notamment sur le nombre de futures embauches et la relance de l'activité industrielle. « C'était important d'exposer au mandataire nos propositions, dans la mesure où l'assignation en référé court toujours et que les négociations ont commencé mardi entre les salariés et les dirigeants », explique André Gerin. Au-delà du 11 avril, si le repreneur autrichien Windhager n'a pas tenu ses engagements de redémarrer l'activité, le mandataire lui exigera une astreinte de 30 000 € par jour de retard. Me Sénéchal va croiser les projets de protocole de Windhager et des ex-salariés. Les discussions devraient se poursuivre en début de semaine prochaine.

Lyon Mag, 06-03-2013

L'horizon s'éclaircit enfin pour les anciens de Veninov.

Le repreneur autrichien Windhager a annoncé mardi qu'il allait recruter une vingtaine de salariés à mi-temps en mars, au lieu de dix postes à temps plein. La priorité sera donnée aux anciens salariés du fabricant de toiles cirées. Ces derniers seraient chargés du conditionnement, de la logistique et du marketing. Le groupe devrait également investir 1,5 million d'euros pour rénover le site vénissien et moderniser l'outil de production.

Windhager a rencontré mardi les salariés après six mois de tension et de confusion, l'usine est à l'arrêt depuis sa reprise en mai 2012. Les repreneurs ont rencontré le préfet dans l'après-midi, pour rédiger un nouveau protocole d'accord. Le nouveau protocole sera présenté jeudi à l'administrateur judiciaire.

Les toiles cirées Veninov à nouveau produites à Lyon

Les Echos, 04/03

Une première machine sera installée dans l'usine de Veninov. Le propriétaire autrichien met encore des conditions avant d'investir.

Nouvel épisode dans le feuilleton Veninov. Le groupe autrichien Windhager, propriétaire de l'usine de toiles cirées de Vénissieux (Rhône), relance une activité sur ce site à partir d'aujourd'hui. Un nouveau directeur a été embauché. Il va procéder au « *recrutement d'une dizaine de personnes dans un premier temps* », déclare Eric Kurtz, directeur de la nouvelle société Venilia France chargée de la commercialisation des produits confectionnés à Vénissieux. Windhager s'est associé dans le cadre d'un joint-venture à Van Merksteijn Plastics. L'entreprise néerlandaise a repris une autre usine d'Alkor Venilia, précédent propriétaire de Veninov. Spécialisée dans la fabrication d'adhésifs, elle a retrouvé près de la moitié de son niveau d'activité dix-huit mois après son rachat et emploie aujourd'hui 46 personnes.

Des nappes seront fabriquées à nouveau à Vénissieux. Mais, dans un premier temps, va être transférée des Pays-Bas, d'ici à fin avril, une machine qui permettra de découper les produits fabriqués pour l'instant dans l'usine néerlandaise. Ce transfert est la première étape du « *redémarrage progressif* » de Veninov, qui sera fonction des résultats commerciaux obtenus auprès des centrales d'achats de distributeurs et dans les grandes surfaces de bricolage.

Une vingtaine de salariés embauchés d'ici à fin 2013

Windhager promet d'investir 18 millions d'euros dans un délai de trois à cinq ans. Son plan prévoit une plate-forme logistique de 10.000 à 12 000 m² dès 2014 à Vénissieux. Elle desservira les pays d'Europe du Sud. Une deuxième machine de contre-collage devrait être installée dans les prochains mois. Une vingtaine de salariés devraient être embauchés d'ici à fin 2013, une quarantaine à l'horizon 2015, si le chiffre d'affaires de la société progresse à 15 millions dans trois ans. Mais « *si on ne renaît pas cette année, on sera définitivement enterré* », prévient Eric Kurtz qui a rencontré début février le préfet de région avec des dirigeants de Windhager pour lui demander le soutien des pouvoirs publics. Ces promesses suffiront-elles à infléchir la vingtaine de salariés qui occupent le site de Veninov et ne croient plus aux engagements de Windhager ? Avec le soutien d'élus locaux, notamment de la maire de Vénissieux, ils demandent que l'Etat se porte garant du site et préserve l'état de l'outil industriel.

A l'issue de l'audience en référé le 19 février, le tribunal de commerce de Nanterre a donné jusqu'au 19 avril au groupe autrichien pour appliquer les engagements pris lors de l'achat de Veninov en mai 2012, sous peine d'une astreinte de 3.000 euros d'amende par jour de retard. Windhager s'était alors engagé à reprendre une activité industrielle à Vénissieux et à employer de 40 à 50 salariés avant... fin 2012.

Correspondant à Lyon

Veninov, Kem One: deux groupes industriels lyonnais dans le doute

La Croix, le 7/3/13

Cédés en 2012 à des repreneurs, deux groupes industriels lyonnais du secteur de la

chimie, Veninov et Kem One, restent dans l'incertitude quant à leur avenir industriel, suscitant les craintes et la colère des syndicats qui en ont appelé aux pouvoirs publics.

Mardi matin, alors que les syndicats de Kem One, étaient reçus par le Préfet du Rhône, ceux de Veninov rencontraient leur patron, l'Autrichien Johann Windhager, avant d'être reçus à leur tour par le préfet, avec le même objectif: assurer la pérennité d'une activité fortement menacée.

Chez Veninov, les ex-salariés de l'entreprise, de Vénissieux, spécialisée dans la fabrication de nappages plastifiés, notamment de la marque Vénilia, peuvent pourtant espérer voir enfin le bout du tunnel.

Mercredi, les dirigeants de Windhager ont annoncé le redémarrage du site avec l'embauche de 20 salariés à temps partiel, dans le cadre d'un accord global.

Mais après des mois d'atermoiements de leur repreneur, les salariés entendent obtenir des garanties et un accord signé en bonne et due forme, tant ils s'estiment "échaudés" par les espoirs jusque-là déçus.

Les 87 ex-salariés de Veninov, la plus vieille entreprise de Vénissieux, qui fabrique de la toile cirée depuis 140 ans, croyaient pourtant avoir fait le plus dur, quand en mai 2012 le tribunal de commerce de Nanterre avait accordé à Windhager le droit de reprendre le site, placé en liquidation judiciaire depuis juillet 2011.

Un épilogue en forme de quasi victoire pour les salariés après un long combat contre le précédent propriétaire, le groupe Alkor-Vénilia appuyé sur le fonds d'investissement américain Gordon Brothers, marqué par six mois d'occupation du site.

Mais les ordonnances du tribunal qui prévoyaient le redémarrage de l'entreprise "avant la fin 2012 avec 40 à 50 salariés", n'ont toujours pas été appliquées à ce jour.

Longtemps silencieux, le repreneur avait expliqué en décembre que finalement "le terme de redémarrage avait peut-être été employé à tort", évoquant des machines "obsolètes" et une "marque quelque peu dégradée".

Finalement, il aura fallu l'obstination des anciens salariés, et aussi que le tribunal menace le groupe d'une astreinte de 30.000 euros par jour, si au 11 avril il ne s'était toujours pas conformé à ses engagements sur la reprise d'une activité industrielle, pour que les responsables de Windhager présentent un nouveau plan.

Avant la relance de l'activité, les ex-Veninov demandent des garanties

Le Progrès, le 06/03/2013

Le repreneur autrichien Windhager et son partenaire hollandais Van Merksteijn ont annoncé officiellement, ce mercredi, la réouverture du site Veninov, à Vénissieux. Ils vont recruter 20 salariés à temps partiel pour remettre en état le

site, et pour des activités de confection, logistique, distribution et vente dans un premier temps. En fonction du carnet de commandes, ils envisagent d'investir dans une nouvelle machine à impression numérique pour relancer la production de toiles cirées Vénilia à Vénissieux, ce qui permettrait d'employer une cinquantaine de personnes. Le préfet aurait confirmé la possibilité de financements publics « conséquents » pour cette machine neuve.

De leur côté, les ex-Veninov mettent en avant leurs propositions, et demandent des garanties sur les investissements. Si un accord a été trouvé sur le volet social (priorité d'embauche des ex-Veninov, maintien des salaires), ils veulent continuer à négocier. Les ex-salariés ne veulent pas voir partir les cylindres Vénilia en Hollande. Selon Windhager, c'est pourtant indispensable de relancer la marque et la production avant d'investir.

Avant la reprise, les ex-Veninov font entendre leurs propositions

Le Progrès, le 06/03/2013

Industrie On semble n'avoir jamais été aussi près d'une relance de l'activité. Les ex-Veninov veulent encore négocier le protocole d'accord

En lutte depuis deux ans pour que le site de Veninov retrouve une vie industrielle, les anciens salariés entendent bien garder la main sur l'avenir de l'entreprise. Entamée dans un climat houleux mardi, la première rencontre avec le repreneur autrichien s'est achevée « de façon constructive ». Mais la CGT entend bien reprendre les discussions avec Windhager dans les jours qui viennent, avec son propre projet de protocole comme base de discussion. Les ex-salariés et le comité de soutien doivent rencontrer ce jeudi le mandataire judiciaire, Me Sénéchal, pour lui faire part de leurs demandes. De son côté, Windhager a revu avec le Préfet, Jean-François Carencu, un protocole d'accord qui vient d'être envoyé à Me Sénéchal pour validation.

La CGT demande des garanties sur les investissements

L'activité devrait bientôt redémarrer à Veninov. Au 1er février, Windhager a créé la Sarl Venilia France (capital social 50 000 €). La société hollandaise Van Merksteijn, partenaire de Windhager, va également créer une filiale française. « Nous demandons une lettre de confort des deux sociétés qui garantit les investissements des deux sociétés », affirme Yves Cormillot, expert du Comité d'entreprise. Selon le syndicat, Windhager et Van Merksteijn envisagent d'investir à court terme 6 millions d'€ : 1,3 million dans la remise en état des bâtiments et le matériel informatique, 1,5 million pour le réajustement du centre logistique, 4,5 millions dans une machine à impression numérique neuve avec une capacité de 120 mètres/mn. Le Préfet aurait confirmé la possibilité de financements publics « conséquents » pour cette machine neuve. Fin avril, Van Merksteijn doit envoyer à Vénissieux des machines pour les premières activités sur place : contrecollage, coupe, conditionnement. Courant mars, les deux entreprises partenaires embauchent 20 salariés, avec maintien de leurs

rémunérations antérieures (ancienneté et primes comprises). Pendant trois mois, ces 20 salariés à temps partiel pourront continuer à percevoir le chômage. « A partir du 1er septembre, les effectifs devraient être portés à 30 salariés, puis 50 en janvier », poursuit M. Cormillot. Avec priorité d'embauche aux ex-Veninov. Si le carnet de commandes suit, la production pourrait redémarrer en 2014.

Des propositions qui risquent de coïncider

Les ex-salariés formulent plusieurs demandes, qui restent à négocier : ils demandent que le groupe autrichien rende le site s'il ne le réindustrialise pas ; et ils demandent que Windhager s'engage à n'effectuer aucun transfert de machines ou de matériels installés sur le site de Vénissieux. Les ex-Veninov ont peur de voir partir les cylindres de Venilia, « leur trésor de guerre ». Mais Van Merksteijn a besoin de ces cylindres pour relancer la production de la marque !